

contestation financière subventionné par le gouvernement fédéral en vue de clarifier ces droits.

Une autre réalisation, la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, prône, au niveau de la base, le partenariat des secteurs public, privé et bénévole, ainsi que des associations nationales de personnes handicapées et de celles oeuvrant pour eux. Au cours de cette Semaine nationale, d'innombrables Canadiens font don de leur temps, de leur énergie et de leurs efforts pour offrir à tous leurs concitoyens l'occasion de passer en revue leur collectivité et d'élaborer des stratégies en vue de changements permanents. Municipalités, entreprises, organisations, syndicats et associations se rassemblent dans le but d'améliorer concrètement l'accès aux services. Cela a engendré une dynamique qui ira en s'amplifiant.

Le Parlement, lui aussi, a fait sa part en tant qu'institution. Les intérêts des personnes handicapées sont maintenant représentés au coeur de la démocratie canadienne par le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées. La Chambre des communes nous a donné pour mission spécifique «la formulation de propositions d'initiatives visant à l'intégration et à l'égalité des personnes handicapées dans tous les secteurs de la société canadienne, ainsi que la promotion, le contrôle et l'évaluation de ces initiatives». Le Comité est heureux d'appartenir à une lignée prestigieuse qui remonte au Comité spécial auteur du rapport *Obstacles*.

Ce rapport, nous continuons de le reconnaître, ne lançait pas seulement un appel à l'action, il détaillait également une liste de mesures souhaitables. Le rapport final, déposé à la Chambre des communes en février 1981, contenait 130 recommandations couvrant des éléments tels que les droits de la personne, l'emploi, le revenu, l'accès à l'information, le logement, la vie autonome, l'accès aux installations, les transports, les loisirs, les aides techniques, la consommation, la vie en établissement de soins, les attitudes, la prévention, les besoins de recherche et les perspectives internationales. Le Comité spécial attribuait la lenteur des progrès jusqu'alors «au peu de direction et de coordination qu'ont assuré les chefs de gouvernements, les dirigeants des établissements et les chefs de file qui ont le pouvoir voulu pour apporter des changements». Le rapport *Obstacles* soutenait qu'il était possible de répondre aux besoins des citoyens souffrant de déficiences sans accroître les dépenses publiques, en réaménageant simplement les priorités. Les observations qui précèdent sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient en 1981.

L'étude du Comité, couronnée par le rapport *Obstacles*, et l'accueil positif que lui a réservé le gouvernement ont amené la population à croire que les problèmes liés à l'invalidité occupaient un rang de choix dans le programme d'action politique et sociale. *Obstacles*, en raison de sa profondeur et de sa portée, est devenu l'étalon servant à jauger les